



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA **SEANCE DU 02 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le deux juillet à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, BONHOMMET Jacques, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, RICOU Samuel, GUILLEMOT Marylène, GUYOT Nicolas, MANCEL Jocelyne, HERMAIZE Jean-Claude, GILLARD Cécile, NADALI Florent Désiré, BOUDIER Sylvie, TESSIER Nicolas, MAUGEAIS Aline, GICQUEL Joël, DURAND Sylvie, CLEMENT Laura, CALVEZ Philippe, GUIBERT Nadège, Aoustin Nicolas, CABANETOS Christina.

Absent excusé : RICOU Richard.

Secrétaire de séance : Valérie AVENEL.

Date de la convocation : 23 juin 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 22

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 0

Nombre de votants : 22

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 11 Juin 2020

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 11 Juin 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 11 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – SIEML – Présentation de la mission de Conseil en Energie partagé et bilan énergétique 2018-2019

Monsieur Valentin KNOEPFFLER, conseiller en énergie partagé au Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (SIEML), présente les services du SIEML et notamment la mission de Conseil en Energie mise à disposition de la commune.

Il présente ensuite le bilan énergétique 2018-2019 réalisé sur le patrimoine communal : évolution de la consommation énergétique des bâtiments, du réseau éclairage public, des véhicules. 4 pôles se partagent 80 % des consommations du patrimoine bâti : salle culturelle, Mairie, salle Roche Bleu et groupe scolaire. Des préconisations ont été formulées afin d'optimiser la performance énergétique de ces bâtiments qui seront étudiées et mises en œuvre par la commission « Développement Durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments ».

3 – SIEML – Adhésion au service de Conseil en Energie partagé – Renouvellement

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire (SIEML) exerce en lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML les compétences d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et du service de l'éclairage public.

En 2015, le comité syndical du SIEMML a décidé de mettre en place une Mission de Conseil en Energie Partagé auprès de ses adhérents.

A travers ce service initié par l'ADEME, le SIEMML propose de mettre ses compétences au service de la Collectivité dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie.

En 2020, le comité syndical du SIEMML a conforté et renforcé les missions du service « Expertise Bâtiments et Chaleur Renouvelable » dont le rôle essentiel du Conseil en Energie.

Les missions générales du conseiller peuvent consister à :

- Réaliser et mettre à jour un inventaire du patrimoine, permettant de réaliser un bilan énergétique personnalisé de la Collectivité ;
- Suivre les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine ainsi que le comportement énergétique de la Collectivité ;
- Elaborer un plan d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Accompagner la Collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie, notamment lors des projets de rénovation ou de construction ;
- Sensibiliser et former les équipes communales et les élus aux problématiques énergétiques ;
- Mettre en réseau les élus et techniciens du territoire pour créer une dynamique d'échanges.

Considérant que le concept consiste à mutualiser un chargé de mission spécialiste de l'énergie entre plusieurs collectivités sur un territoire cohérent et à partager les coûts d'adhésion du service,

Considérant la délibération N°12/2020 du comité syndical du SIEMML en date du 4/02/2020 instaurant la tarification annuelle pour la mise en place du service à 0,50 € / habitant / an pour une collectivité. La population considérée est la population totale de l'INSEE au 1^{er} Janvier de l'année de signature de la convention telle qu'elle est définie dans le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003.

La population de la commune de Bécon les Granits au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 2 917 habitants.

Ce qui revient à un total de 1 458,50 € / an sur la durée de la convention.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- D'approuver l'adhésion à la mission de Conseil en Energie Partagé du SIEMML pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2020 pour un cout annuel de 1 458,50 €,
- D'autoriser Madame le Maire à signer avec le SIEMML la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

4 – Commissions communales – Comités consultatifs

Madame le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs en nommant des personnes issues de la société civile.

Sur proposition du Maire, il est demandé au Conseil Municipal de nommer les membres suivants au sein des différentes commissions municipales pour toute la durée du mandat :

Commission Développement durable – Transition énergétique – Environnement – Gestion des espaces verts - Bâtiments :

Monsieur Louis BRETON – Monsieur David THIERRY
Concours Maisons Fleuries – Madame Lydie Gentilhomme – Monsieur Alain COLAS
Fleurissement : Monsieur Michel CHEVALIER

Commission Affaires sociales – Intergénération – Citoyenneté – Gestion des espaces partagés :

Madame Marie-Andrée CRASNIER – Madame Annie MARIN

Commission Associations – Sports – Loisirs – Gestion des équipements sportifs – Relations avec les écoles :

Monsieur Frédéric POIRIER – Monsieur Mickaël BARAISE

Commission Communication – Promotion – Animation – Patrimoine :

Madame Maryline GABARD – Madame Mamounata HOFFMANN

Commission Voirie – Aménagement rural – Urbanisme – Déplacements :

Monsieur Bernard BEDOUET – Monsieur Patrice GUYOT

Groupe de travail Plan de déplacements :

Monsieur Bernard BEDOUET – Monsieur Mickaël BARAISE – Monsieur Patrice GUYOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Nomme les personnes issues de la société civile mentionnées ci-dessus au sein des différentes commissions municipales pour toute la durée du mandat.

5 – Commission Communale des Impôts Direct (CCID) – Désignation des membres

Madame le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire qui en assure la présidence et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les personnes suivantes sur la liste de contribuables adressée à Monsieur le Directeur des Finances Publiques comme suit :

1) *Commissaires titulaires (16)*

- BONHOMMET Jacques
- AVENEL Valérie
- BIGOT Pierre-Pascal
- CHEREAU Catherine
- RICOU Samuel
- GUYOT Nicolas
- HERMAIZE Jean-Claude
- CALVEZ Philippe
- GILLARD Cécile
- MANCEL Jocelyne
- GUILLEMOT Marylène
- MAUGEAIS Aline
- BOUDIER Sylvie
- TESSIER Nicolas
- GUYOT Patrice
- JARRY Olivier.

2) *Commissaires suppléants (16)*

- DURAND Sylvie
- NADALI Florent Désiré
- GUIBERT Nadège
- CLEMENT Laura
- GICQUEL Joël
- CABANETOS Christina
- AOUSTIN Nicolas
- RICOU Richard
- CHEVALIER Michel
- MORINIERE Jacques
- ROLLAND Pierre-Yves
- COLAS Alain
- BOURGET Michel

- HAMERY Pierre-Paul
- BEDOUET Bernard
- DAVID Dominique.

6 – Désignations des représentants de la CCVHA au sein des organismes extérieurs

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des représentants de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou au sein des organismes extérieurs.

Le choix des élus doit être fait :

- 1) En fonction du périmètre du syndicat ;
- 2) En fonction de l'intérêt pour le sujet (la motivation pour siéger et la capacité de porter la position de la CCVHA au sein des instances est nécessaire) ;
- 3) En fonction du poids démographique des communes dont sont issus les délégués, en fonction des thématiques.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020,

Elle propose au Conseil Municipal de désigner les représentants suivants dans les organismes extérieurs dont la CCVHA est membre.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Loire Béconnais (SYCTOM)

2 délégués titulaires :
Samuel RICOU
Catherine CHEREAU

2 délégués suppléants :
Jacques BONHOMET
Pierre-Pascal BIGOT

Anjou Numérique

1 délégué suppléant :
Jacques BONHOMET

Syndicat intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML)

1 délégué suppléant :
Marie-Ange FOUCHEREAU

Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR)

1 délégué titulaire :
Samuel RICOU

Mission Locale

1 délégué titulaire :
Marie-Ange FOUCHEREAU

PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural du Segréen)

1 représentant :
Jacques BONHOMET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les représentants ci-dessus dans les organismes extérieurs dont la CCVHA est membre.

7 – Musée du Granit – Modification des tarifs

Madame le Maire expose que la commission « Communication, Promotion, Animation, Patrimoine » propose de modifier les tarifs d'entrées au Musée et de fixer un tarif unique « visite guidée » à 3,00 € afin de proposer un tarif attractif, gratuit pour les moins de 14 ans.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord sur le nouveau tarif proposé pour les visites du Musée du Granit qui prendra effet à compter du 1^{er} Juillet 2020.

Et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer toutes les pièces relatives au fonctionnement du Musée du Granit.

8 – Musée du Granit – Emploi saisonnier

Madame Le Maire rappelle que, comme chaque année, la Commune fait appel à un emploi saisonnier de guide pour l'ouverture estivale du Musée du Granit, fixée pour 2020, du 11 juillet au 16 août 2020 inclus.

Les missions principales de ce poste sont : accueil du public, visite guidée du musée et promotion du territoire.

La durée hebdomadaire de travail est de 24 heures par semaine du mardi au dimanche à raison de 4 heures par jour.

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet (24/35èmes) du 11 juillet au 18 août 2020 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

De créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (24/35èmes) du 11 juillet au 16 août 2020,

Que l'agent percevra une rémunération correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif (IB : 350),

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

9 – Opération argent de Poche – Reconstitution du dispositif pour 2020

Madame Le Maire rappelle que la commune avait décidé en 2017 de mettre en place le dispositif « Argent de poche ». L'action consiste à proposer aux jeunes domiciliés sur la commune de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérés en espèces.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires (3 semaines cet été et une semaine en octobre) sur un temps de travail de 3 h 30 (de préférence le matin) comprenant une pause d'une demi-heure. La rémunération est fixée à 15 € par mission de 3 heures 30. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné sur la commune.

Une régie d'avance a été créée par délibération en date du 6 avril 2017 pour permettre la rémunération en espèces des jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver la reconstitution du dispositif « Argent de poche » pour 2020,

D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

10 – Finances – Exonération partielle de loyers communaux

Suite à la crise sanitaire que connaît le pays depuis mars 2020, Madame le Maire propose de soutenir les acteurs locaux en exonérant partiellement ou totalement de loyers des locaux dont la commune est propriétaire.

Madame le Maire propose une exonération totale pour 2 mois pour les structures qui ont été contraints de stopper leurs activités :

Le Cercle de la Courtille (salle de jeu de boule de fort) : 388,02 €

La société MAITAI Groupe (centre de plongée) : 1 540,60 €

Soit un coût pour la commune de 1 928,62 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

D'approuver l'exonération de deux mois de loyers pour les structures suivantes :

- Le Cercle de la Courtille
- La société MAITAI Groupe

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

11 – Centre de gestion de Maine et Loire – Renouvellement de l’adhésion au service paye

Madame le Maire informe que la Commune a adhéré au service paie du Centre Départemental de Gestion de Maine-et-Loire en 1999. Il précise que l'adhésion arrive à échéance deux mois après le renouvellement du mandat électif de l'assemblée délibérante.

Le Centre de gestion assure la confection de la paie des agents. Le service comprend les prestations suivantes :

a) Mensuellement :

- Calculs des traitements et rappels,
- Établissement des bulletins de paye,
- Établissement des états liquidatifs de la paye,
- Calcul des charges sociales et établissement des états correspondants.
- Transfert des fichiers DSN,
- Transfert des données fiscales et récupération des taux d'imposition auprès des services de la

DGFIP

b) Annuellement :

- Établissement des déclarations de fin d'année : URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, impôts, fonds de compensation du supplément familial, ...
- Transmission des données par procédure DADSU.

Pour 2020, le coût du service est de 4,80 € par bulletin de salaire.

Elle propose de reconduire l'adhésion pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Se montre favorable à la reconduction de l'adhésion au service Paye du Centre de Gestion de Maine et Loire,

Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

12 – Travaux d’entretien de voirie RD 961 – Convention d’autorisation de travaux et d’entretien avec le Département

Madame Le Maire explique que, dans le cadre des travaux de mise en œuvre de résine du double mini-giratoire Rue de Cholet (RD 961), il est nécessaire de signer avec le département une convention d'autorisation de voirie et d'entretien. Il s'agit d'une régularisation des travaux effectués en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

D'approuver la convention d'autorisation de voirie et d'entretien à intervenir avec le Conseil Départemental de Maine et Loire,

D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

13 – Comptes rendus des décisions du Maire

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020

Vu l'article L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

➤ **Travaux :**

- **Ecole maternelle :** Mise en service du réseau unifié téléphonie et internet des deux bâtiments : matériel, câblage + prestations – Devis MCT de Laval : Coût : 4 835,19 € HT. Article 2313-110.
- **Travaux de sécurisation de voirie urbaine :** Etablissement du plan topographique des différents secteurs – Devis Géomètre Didier BUNEL d'Angers – 2 710,00 € HT. Article 2315-80.

➤ **Achats :**

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service technique	Tondeuse	LE GALLAIS	464,57 €	557,48 €	c/2158
Périscolaire – Bibliothèque	Matériel de protection incendie	APS	459,51 €	551,41 €	c/21568
Périscolaire – Bibliothèque	Aspirateur et chariot de ménage	MANUTAN	321,06 €	385,27 €	c/2188

➤ **Cotisations à des organismes extérieurs :**

- Société Protectrice des Animaux : Montant 2020 : 916,97 € soit 0,26 € par habitant
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement : Montant 2020 : 291,70 € soit 0,10 € par habitant
- Association des Maires : Montant 2020 : 1 076,37 € soit 0,369 € par habitant
- Fondation du Patrimoine : Montant 2020 : 160,00 € (communes de – de 3 000 habitants).

14 – Affaires générales et informations diverses

- Personnel communal : Madame Le Maire informe que suite aux entretiens pour le poste d'ATSEM à l'école publique Léonard de Vinci, la candidature d'Emilie HOUDU du Louroux Béconnais a été retenue.
- Reprise progressive des services municipaux dans le cadre du déconfinement : les deux écoles ainsi que la restauration scolaire ont repris une activité quasi normale à partir du 22 juin 2020.
Concernant la réouverture des salles communales, un mail a été envoyé à toutes les associations le 18 juin afin de les informer des mesures à prendre en compte. Les salles communales et équipements sportifs pourront rouvrir leurs portes au public à compter du 22 juin 2020. Cette réouverture devra, naturellement, se conformer aux protocoles sanitaires édictés par le Gouvernement et par les différentes fédérations sportives. L'accueil des publics et la pratique sportive devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur : 1) le respect de la distanciation physique d'un mètre entre les personnes et 2) Application des gestes barrières. De plus, les associations ont été informées que des masques en tissu sont mis à leur disposition pour leurs adhérents à la mairie.
- Musée du Granit : ouverture estivale du 11 juillet 2020 au 16 août 2020. Vernissage de l'exposition de peinture le 11 juillet 2020 à 11 h.
- CCVHA – Fonds de Solidarité du Bloc Local : sur Bécon les Granits, 5 entreprises ont obtenu le versement de l'aide et 4 dossiers sont en cours d'instruction. Sur tout le territoire, 79 dossiers ont été étudiés. L'enveloppe est à ce jour consommée peu près à la moitié du montant initialement voté (1 000 000 €).
- Transmission des informations municipales : pour le bon fonctionnement des commissions et le suivi des dossiers municipaux, il est important de bien suivre l'envoi des mails provenant de la Mairie et de répondre impérativement quand une réponse est exigée.

15 - Rapports des commissions

- *Commission Développement Durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments (Jacques BONHOMET)*
Une réunion de la commission est fixée au jeudi 9 juillet afin de définir les modalités de fonctionnement de la commission. Au regard de l'étendue des sujets à traiter, des groupes thématiques seront proposés.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
Une réunion de la commission est fixée le mercredi 8 juillet dont l'ordre du jour est le suivant : bilan des actions réalisées sur le dernier mandat, mode de fonctionnement de la nouvelle commission, souhait de sujets à travailler.

➤ *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*

Assemblée générale du club de football : dans la perspective du projet de construction de nouveaux vestiaires de football et de tribunes, il est souhaité que le siège social du club revienne sur Bécon les Granits. Un avis favorable a été donné. L'effectif de joueurs est en augmentation. La situation financière du club a été fragilisée en raison de la crise sanitaire : perte des recettes des manifestations programmées. Une section féminine est en projet.

Réfection des courts de tennis extérieurs : l'intervention est programmée début août avec un décalage du planning en raison de la crise sanitaire, soit une fin de travaux fin septembre.

Course Ronde du Granit – Trophée Madiot : M. Bigot rend compte de la rencontre en mairie avec Mickaël Baraise au sujet du projet d'une course de vélo le 1^{er} dimanche d'octobre dans le cadre du Trophée Madiot. Le but est de relancer un trophée pour les jeunes sur les communes au niveau national, pas plus de 200 coureurs par course. La course se ferait sur le circuit habituel. Un contre la montre serait organisé le matin. L'autorisation de la Mairie est demandée sur l'organisation de cette manifestation ainsi que sur le soutien logistique : mise à disposition de salles communales, remise de coupes, vin d'honneur.

Planning des salles de sports : une rencontre est prévue prochainement en mairie avec les trois directeurs d'écoles de la commune : Ecole publique Léonard de Vinci, Ecole St Louis, Institut du Bois Robert afin de répondre à la demande du Bois Robert qui souhaite disposer d'un créneau à la salle Roche Bleue sur un cycle sur la prochaine année scolaire.

Compte-rendu du Conseil d'école du 30 juin 2020 : Bilan des effectifs : Année scolaire 2019/2020 : 121 – Année scolaire 2020/2021 : prévision à 127. En raison de la crise du Covid 19, beaucoup de projets ont été annulés et reportés en 2020-2021 : création de jardins d'expression avec la Mairie, séjour à Amboise. La municipalité a été remerciée pour l'achat du nouveau copieur couleur pour l'école, pour le financement de la plate-forme E-primo pour les élèves, pour le remplacement des panneaux de basket sur la cour élémentaire ainsi que pour l'aide et l'implication des élus, des agents communaux dans cet épisode de crise sanitaire.

➤ *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE)*

Le rapport de la commission qui s'est réunie le 24 juin 2020 est joint au présent compte-rendu.

Journées du Patrimoine : Programmation sur la commune de Bécon les Granits le dimanche 20 septembre 2020. Les sites ouverts sont : le Musée du Granit avec visite guidée, l'église Saint Pierre en visite libre, les nouveaux bâtiments de l'ancienne école maternelle rénovés en accueil périscolaire et bibliothèque. Une balade contée « sur les pas des carriers » sera proposée au départ du parking de l'ancienne poste.

Communication : la commission a réfléchi sur l'évolution des différents supports de communication de la commune. Concernant le bulletin municipal, une nouvelle forme sera étudiée pour l'année prochaine avec proposition de passer d'un bulletin annuel à trois bulletins diffusés en janvier – avril et septembre. Le contenu et la forme seront à revoir. Une formation sera à programmer pour Sophie en charge de la communication ainsi que l'achat d'un logiciel spécialisé. La gestion des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) et du site Internet sera partagée afin d'alimenter régulièrement les informations. Il est également proposé de remplacer la Feuille Infos par une newsletter dont le mode de diffusion reste à définir. Le projet de panneau lumineux déjà évoqué lors du précédent mandat est rediscuté. La priorité est de se renseigner auprès des autres communes afin d'évaluer l'opportunité de cet équipement.

➤ *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Samuel RICOU)*

Le rapport de la commission qui s'est réunie le 24 juin 2020 est joint au présent compte-rendu.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : le groupe de travail PLU s'est réuni en Mairie le 11 juin composé d'anciens et nouveaux élus. Le cabinet Ouest Aménagement a présenté les différents documents du PLU modifiés avant approbation suite aux remarques des personnes Publiques Associées et des habitants dans le cadre de l'enquête publique. L'ensemble des remarques a été traité et le groupe de travail s'est positionné sur les ajustements à réaliser. Quelques éléments restent à finaliser : localisation des sièges d'exploitations, validation de la liste des édifices patrimoniaux à protéger, ...).

Programme de travaux de sécurisation de voirie : les plans avant-projet des différents secteurs ont été présentés : avenue du Pont Gandon, route de Cholet, route de Villemoisan et parking du Grand Rifouet.

Fin de la séance à 23 h 00.